

ÉLEVAGE



Diagnostic de conversion à l'agriculture biologique en élevage

Exploitation désirant se convertir à l'agriculture biologique

QUI EST CONCERNÉ ?

Exploitation en agriculture conventionnelle souhaitant se convertir à l'agriculture biologique. Le diagnostic est facultatif à la conversion.

POUR QUELS OBJECTIFS ?

Bénéficier d'une étude personnalisée pour vérifier la viabilité de l'exploitation si elle applique le cahier des charges de l'agriculture biologique.

AVEC QUELS RÉSULTATS ?

- Apprécier le niveau d'autonomie alimentaire et les problèmes spécifiques de l'exploitation
- Aider l'éleveur à choisir un système fourrager et adapter la stratégie d'évolution de l'exploitation

NOS ATOUTS

- Neutralité du conseil
- Analyse du fonctionnement de l'exploitation dans sa globalité
- Retour important d'expériences des conversions sur le département
- Références technico-économiques disponibles en ruminants

NOS MÉTHODES DE TRAVAIL

- Enquête préalable sur le fonctionnement de l'exploitation
- Définition du projet avec les exploitants
- Clarification des objectifs du candidat et cibler les enjeux et les débouchés
- Recueil des données technico-économiques
- Visite de l'exploitation

- Analyse de la faisabilité du projet avec les données recueillies sur l'exploitation :
 - Constitution d'hypothèses d'évolutions liées à la structure et au système de production, prévision des changements et ajustements de conduite à prévoir.
 - Elaboration de la simulation technico-économique. Plusieurs hypothèses sont étudiées si nécessaire.
 - Comparaison avec des cas types existants.
 - Finalisation du diagnostic de conversion à l'agriculture biologique.

- Présentation des résultats :
 - Présentation du diagnostic.
 - Présentation de la simulation d'une ou plusieurs hypothèses.
 - Exposer l'avis motivé des conseillers sur la pertinence et la viabilité du projet.
 - Discussion avec les exploitants des changements à prévoir et des adaptations possibles de l'exploitation.

LES INTERVENANTS :

Conseillers Chambre Agriculture de la Loire, conseillers spécialisés ARDAB, ensemble des conseillers intervenant en élevage.

DURÉE :

De 2 à 4 mois pour le diagnostic.

TARIFS :

Prestation réalisée sur devis sur la base des tarifs en cours du catalogue des services.

LIVRABLES

Un diagnostic élaboré conjointement par les 2 techniciens qui comprend :

- une présentation de la situation actuelle de l'exploitation
- une présentation de la simulation de conversion avec plusieurs hypothèses
- la prise en compte des changements techniques et économiques
- Une proposition d'adaptation du système d'exploitation à envisager pour une meilleure réussite du projet
- Un avis motivé des techniciens sur le projet

NOS RÉFÉRENCES

- Conseillers réseaux d'élevage
- Plus de 160 diagnostics réalisés en 10 ans

CONTACT :
LE CONSEILLER TERRITORIAL DU TERRITOIRE
04 77 92 12 12

Les **+** de la Chambre
d'Agriculture de la
Loire

- **Nos valeurs :** le sens du long terme, la compétence, la proximité, l'indépendance et la qualité
- **Certifiée depuis 2012** pour ses activités de conseil et de formation



La Chambre d'Agriculture de la Loire est certifiée par l'organisme certificateur AFNOR certification, selon un référentiel validé et reconnu au niveau national. Elle est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre d'un agrément multi-sites porté par l'APCA.

3 Implantations proches de vous :

Saint-Priest-en-Jarez / Perreux / Feurs

Accueil téléphonique unique : 04 77 92 12 12

E-mail : cda42@loire.chambagri.fr www.terresdeloire.fr

